

Délibération n° 34_2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 07 juillet à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Alexandra CASTELLON, 1^{ère} adjointe.

Etaient présents : Alain ALBAREIL, Aurore BARBIER, Nicolas BASSOT, Eric BIELECKI, Audrey CARON, Alexandra CASTELLON, Nadia HOURLIER

Etaient représentés : Vincent JOUCLA, Mireille JUGAIN-HEGELE, Franck PROVENCE, Laurella VETTORETTI

Secrétaire de Séance : Audrey CARON

Objet : Désignation d'une secrétaire de séance

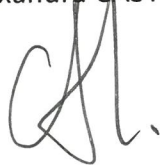
En application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical est invité à nommer l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

– De désigner Audrey CARON comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

La 1^{ère} adjointe,
Alexandra CASTELLON



La secrétaire de séance,
Audrey CARON

Votants :	11
Pour	11
Abstention	0
Contre	0

Fait à Castelfranc,
Le 07.07.2026

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>